



### MAIRIE DE LANGAN :



02-99-23-22-63



[accueil@langan.fr](mailto:accueil@langan.fr)

<http://www.langan.fr>

### Horaires d'ouverture :

Lundi :  
14h ⇨ 17h

Mardi :  
9h ⇨ 12h  
14h ⇨ 17h

Mercredi :  
9h ⇨ 12h  
14h ⇨ 17h

Vendredi :  
9h ⇨ 12h  
14h ⇨ 17h

Samedi :  
10h ⇨ 12h

(hors vacances scolaires  
et jours fériés)

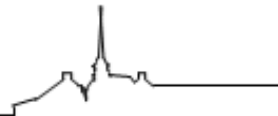
### Permanence des élus :

Samedi 10h ⇨ 12h  
(hors vacances scolaires  
et jours fériés)

## Sommaire

<i>INFOS PRATIQUES</i>	2
<i>L'ACTU DE LA COMMUNE</i>	3
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX	3
PRÉVISIONS DE NOS INVESTISSEMENTS 2023	11
RENCONTRE PARENTS D'ÉLÈVES, COMITÉ D'ANIMATION SCOLAIRE ET ENSEIGNANTS	12
CCAS	12
SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS	13
COMMERCES ET SERVICES	14
ESPACES VERTS	14
COMMISSION BÂTIMENT	15
<i>INFOS DIVERSES</i>	17
ATTENTION ZONE 30 !	17
TONTE DES PELOUSES	17
ABATTAGE D'ARBRES	17
COLLECTE DES BACS VERTS ET JAUNES	17
CARTE GRISE — DÉMARCHES ADMINISTRATIVES 2023	18
CHÈQUE EAU	18
RECOMMANDATIONS INCENDIES DOMESTIQUES	18
ACCUEILLIR UN LYCÉEN ÉTRANGER AVEC LE CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX	19
ENQUÊTE EAU	20
UN PETIT TOUR À LA BIBLIOTHÈQUE...	20
<i>DANS LA MÉTROPOLE...</i>	21
ECONOMIE D'ÉNERGIE : DE NOUVEAUX HORAIRES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIQUE	21
CAMPAGNE ÉLAGAGE ENEDIS	23
ESPACE FRANCE SERVICES DE ROMILLÉ	23
<i>DU CÔTÉ DES ASSOS</i>	25
ASSOCIATION SPORTIVE DE ROMILLÉ	25
CLUB DE LA GAÏÉTÉ	25
CAS COMITÉ D'ANIMATION SCOLAIRE	26
ACPG-CATM, VEUVES ET CITOYENS DE LA PAIX	27
COMITÉ DES FÊTES	27
<i>À VOS AGENDAS</i>	28





## HORAIRES DE NOS COMMERCES



	Au rallye des douceurs		Maison Gallais		Madison	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	En attente de réouverture.  Dépôt de pain à la boucherie.		Fermé	Fermé	8h – 13h30	16h – 21h
Mardi			8h30 - 13h	15h – 19h15	8h – 13h30	16h – 21h
Mercredi			8h30 - 13h	Fermé	8h – 13h30	16h – 21h
Jeudi			8h30 - 13h	15h – 19h15	8h – 13h30	16h – 21h
Vendredi			8h30 - 13h	15h – 19h15	8h – 13h30	16h – 3h
Samedi			8h30 - 13h	15h – 19h	Fermé	16h – 3h
Dimanche			Fermé	Fermé	9h – 14h	Fermé

## COLLECTE DES DÉCHETS



**Ordures ménagères**  
Le mercredi matin



**Déchets recyclables**  
Le mardi les semaines impaires



**Jours fériés !!!**

AVRIL 2023	MAI 2023	JUIN 2023
1 S	1 L FÊTE DU TRAVAIL	1 J
2 D	2 M	2 V
3 L	3 M	3 S
4 M	4 J	4 D
5 M	5 V	5 L
6 J	6 S	6 M
7 V	7 D	7 M
8 S	8 L VICTOIRE 1945	8 J
9 D	9 M	9 V
10 L L. PÂQUES	10 M	10 S
11 M	11 J	11 D
12 M	12 V	12 L
13 J	13 S	13 M
14 V	14 D	14 M
15 S	15 L	15 J
16 D	16 M	16 V
17 L	17 M	17 S
18 M	18 J ASCENSION	18 D
19 M	19 V	19 L
20 J	20 S	20 M
21 V	21 D	21 M
22 S	22 L	22 J
23 D	23 M	23 V
24 L	24 M	24 S
25 M	25 J	25 D
26 M	26 V	26 L
27 J	27 S	27 M
28 V	28 D	28 M
29 S	29 L L. PENTECÔTE	29 J
30 D	30 M	30 V
	31 M	

## BIBLIOTHÈQUE (HORS VACANCES SCOLAIRES)



Mardi : 16h – 18h  
 Mercredi : 16h – 18h  
 Vendredi : 8h30 – 11h  
 Samedi : 10h – 12h

# HORAIRES DES MESSES À LANGAN



Changement des horaires des messes depuis mars 2023.  
En raison de l'âge et de la santé des prêtres de notre paroisse, un réaménagement doit se faire concernant le planning des messes.

La messe du 4<sup>ème</sup> dimanche du mois à 9h30 est supprimée et remplacée par une messe le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois à 18h en hiver, 18h30 en été.

Messe en semaine : le mercredi à 9h15

Langan // Paroisse Sainte-Croix de la Flume 02 99 69 90 26  
courriel : presbytere.geveze@gmail.com

« S'ouvrir aux autres pour être heureux »

# HORAIRES DES SERVICES SUR ROMILLÉ



	Bureau de poste		Déchetterie (à partir de fin octobre)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé	Fermé	14h – 18h
Mardi	Fermé	14h – 17h	Fermé	14h – 18h
Mercredi	Fermé	14h – 17h	9h – 12h	14h – 18h
Jeudi	Fermé	14h – 17h	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14h – 17h	Fermé	14h – 18h
Samedi	9h00 – 12h00	Fermé	9h – 12h	14h – 18h
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

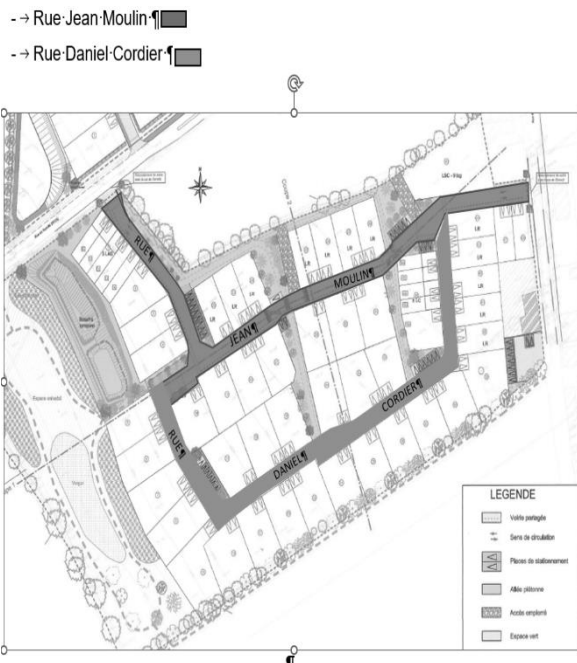
## **L'ACTU DE LA COMMUNE**

### COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

#### Octobre 2022

- **Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG - Renouvellement 2022/2025**
  - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels métiers « mairie » et de prestation de service avec la société SEGILOG. Ce contrat prend effet au 15 juillet 2022 et expirera au 14 juillet 2025.
  - Il comprend des versements annuels de « cession du droit d'utilisation » des logiciels de 2 529.00 € H.T. et des versements annuels « Maintenance – formation » du 281.00 € H.T.

- Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
  - **ACCEPTÉ** le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG, sise rue de l'Éguillon – ZI Route de Mamers – 72400 LA FERTÉ-BERNARD.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
  - **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.
- **Lotissement "Le Clos des Châtaigniers" : dénomination de rues.**
  - Il est proposé d'attribuer les noms suivants aux deux rues concernées, conformément au plan ci-dessous :



- **Lotissement "Le Clos du Bourg" : autorisation de M. le Maire à signer le dépôt de pièces.**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes les pièces liées à la création du lotissement « Le Clos du Bourg ».
    - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de dépôt de pièce et tout document relatif à cette affaire
    - **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.
- **SDE 35 : Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales.**
  - Le S.D.E. 35 a émis un vœu de mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - **DEMANDE** solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.
    - **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

- **Réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'ancienne mairie avec changement de destination du local en épicerie : lancement d'une consultation en procédure adaptée pour une Maîtrise d'Ouvrage.**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - VALIDE le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie avec changement de destination du local en épicerie, ainsi que le montant prévisionnel des travaux de 415 000,00 € HT (valeur octobre 2022).
    - AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre.
    - INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.
  
- **Personnel communal : Création de deux postes non permanents à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité - Agents périscolaires**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité – la majorité,
    - DECIDE la création de deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions périscolaires suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 11/35<sup>ème</sup> annualisée et de 5.29/35<sup>ème</sup> annualisée, à compter du 07 novembre 2022 pour une durée maximale de 7 mois et 14 jours.
    - FIXE la rémunération par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, indice de rémunération 352 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
    - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
    - INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.
  
- **Syndicat Mixte de Musique : Modification des statuts.**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité – la majorité,
    - APPROUVE le retrait de la Communauté de Communes « Saint-Méen Montauban » du SIM au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
    - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
    - INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.
  
- **Budget Communal - Admissions en non-valeur - année 2020**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - ADMET en non-valeurs la somme de 253.02 € pour l'année 2022.
    - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
    - INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.
  
- **Rennes Métropole - Programme d'action Foncière - Convention de mise en réserve pour le bien situé 4, rue de la Chapelle-Chaussée - cadastré section A n°269**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - ACCEPTE la convention de mise en réserve, avec gestion communale, pour la propriété suivante :
      - Adresse complète : 4, rue de la Chapelle-Chaussée

- Section et N° cadastral : A n°269
    - Zone au PLU : UA1h
    - Prix d'acquisition : 186 000 euros (hors frais).
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, qui sera annexé à la présente délibération, et tout document relatif à cette affaire.
  - INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.
- **Rennes Métropole - Programme d'action Foncière - Convention de mise en réserve pour le bien situé 2, rue de Langouet - cadastré section A n°257 et A n°637**
    - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
      - ACCEPTE la convention de mise en réserve, avec gestion communale, pour la propriété suivante :
        - Adresse complète : 2, rue de Langouet
        - Section et N° cadastral : A n°257 et A n°637
        - Zone au PLU : UA1c
        - Prix d'acquisition : 150 000 euros (hors frais).
      - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexé à la présente délibération et tout document relatif à cette affaire.
      - INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.
  - **Lancement d'une consultation pour les contrats d'assurance de la mairie**
    - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
      - AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le renouvellement des contrats d'assurance de la mairie.
      - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## Décembre 2022

- **Syndicat de la petite enfance du secteur de Romillé et de Bécherel : modification relative aux délégués du Conseil Municipal.**
  - La Commune a délégué sa compétence « petite enfance » au Syndicat de la petite enfance du secteur de Romillé et de Bécherel. Elle est représentée au Comité syndical de cet établissement public par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
  - Suite au vote, à main levée, décidé par le Conseil Municipal, les délégués élus sont :
    - Délégué titulaire 1 : ABAUTRET Virginie
    - Délégué titulaire 2 : JOLIVET Thierry
    - Délégué suppléant : LE BERRE Erwan
- **Rennes Métropole : délégation de la gestion technique des données adresses et de la diffusion de ces données vers la base adresse nationale**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - ACCEPTE le transfert à Rennes Métropole de la gestion technique des données voies et adresses.
    - AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Acquisition d'un cabinet médical 11 Bis, rue de Romillé au sein du lotissement "Le Clos du Bourg" : autorisation de M. le Maire à signer un contrat de réservation VEFA avec ARCHIPEL HABITAT**

- Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, par 11 VOIX POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION
  - VALIDE le projet de création d'un Cabinet Médical et son rachat au bureau ARCHIPEL HABITAT pour la somme de 290 743.33 € H.T. majoré au taux de TVA de 20% soit un montant de 348 892.00 € T.T.C.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation VEFA avec le cabinet ARCHIPEL HABITAT, sis 3 Place de la Communauté – CS 40805 – 35008 RENNES CEDEX 2.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique devant Maître LORET, Notaire à ROMILLÉ.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
  
- **Commune de GEVEZE - Classe ULIS : Signature d'une convention fixant les modalités de la participation aux frais de scolarité pour l'accueil en classe ULIS des enfants résident sur la commune de LANGAN**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - VALIDE la convention fixant les modalités de la participation aux frais de scolarité pour l'accueil en classe ULIS des enfants résidant sur la commune de LANGAN.
    - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.
  
- **Renouvellement de la convention de conseil en architecture et urbanisme 35 - 2023-2025.**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - ACCPETE le renouvellement de l'adhésion au Conseil en Architecture et Urbanisme 35 (CAU35).
    - VALIDE la convention du CAU35 fixant les modalités de partenariat entre le Département et la commune de LANGAN.
    - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.
  
- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'I-&V au titre du contrat de territoire pour l'entretien et la valorisation des chemins et sentiers ruraux au titre de l'année 2023**
  - Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
    - Fixe le montant de la dépense liée à l'entretien et la valorisation des chemins et sentiers ruraux à 4 112 € TTC pour l'année 2023 et sollicite, dans le cadre de cette action, une subvention 2023 de 1 418.60 € auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du volet 3 du contrat départemental de territoire.
    - Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la gestion de cette question et la signature de toutes les pièces de ce dossier.

## Janvier 2023

- **Modification des horaires de la pause méridienne de l'école publique**
  - Le conseil d'école réuni le 12 janvier 2023 avec les enseignants les parents d'élèves et les élus ont validé l'organisation de la mise en place de la pause méridienne de l'école publique sans besoin de modifier les horaires.
  - Il est demandé au conseil d'autoriser M le Maire à transmettre cette décision au Directeur académique.
  - Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
    - d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette décision à Monsieur Le Directeur de l'académie
  
- **Demande de subvention de la MFR Rennes St-Grégoire**
  - La Maison Familiale de Saint-Grégoire a pour vocation de former des élèves dans les filières suivantes :

- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole
  - CAPA jardinier paysagiste et productions horticoles
  - Bac Pro Aménagement paysagers et productions horticoles
  - BTS Aménagement paysagers et métiers du végétal.
- La collectivité est sollicitée pour une subvention de deux élèves de Langan accueillis dans cette école.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité
  - d'accorder une subvention de 200 € à la MFR pour les deux élèves de Langan
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signifier à la Maison Familiale de Saint-Grégoire son accord
- **Éléments relatifs à l'adhésion des services facultatifs pour le traitement des salaires et indemnités du CDG 35 au 1er janvier 2023**
  - Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.
  - L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.
  - La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.
  - Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :
    - d'adhérer aux missions facultatives du CDG 35 au 1er janvier 2023
    - d'autoriser le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de missions, etc.).
- **Nouveaux tarifs 2023 pour les équipements communaux**
  - Les nouveaux tarifs qui tiennent lieu du temps d'agents pour la prise en compte des remises des équipements, du contrôle des retours d'équipements, d'une participation aux charges d'utilisation, ainsi qu'à la gestion administrative des prêts ou saisie dans les bases de gestion.

#### Location de salles

##### Salle multifonction

Tarifs en €	Langanais	Hors commune
Week-end	275€	425€
Week-end + cuisine	415€	565€

##### Salle des sports

Tarifs en €	Langanais	Hors commune
Week-end	375€	525€
Week-end + cuisine	575€	725€

##### Salle multifonction + salle des sports

Tarifs en €	Langanais	Hors commune
Week-end	575€	725€
Week-end + cuisine	675€	825€

##### Salle du bourg

Tarifs en €	Langanais	Hors commune
Week-end + cuisine	315€	465€



## Tarifs cimetière

	Tarif en €
Columbarium concession - 15 ans	410€
Columbarium concession - 30 ans	540€
Droit de pose d'une plaque sur case columbarium - 30 ans	80€
Renouvellement de concession columbarium - 15 ans	160€
Renouvellement de concession columbarium - 30 ans	260€
<b>Dispersion des cendres</b>	30€
<b>Droit de pose d'une plaque jardin du souvenir perpétuité</b>	80€
Cavurne - 15 ans	410€
Cavurne - 30 ans	540€
Renouvellement concession cavurne - 15 ans	160€
Renouvellement concession cavurne - 30 ans	260€
<b>Transfert de plaque sur stèle</b>	65€

- Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la grille tarifaire 2023.

- **2023/06 – Demande de subvention DETR-DSIL**

- Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation thermique du bâtiment à destination de la « Maison des associations », dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un projet définitif suite à appel d'offre finalisé le 6 décembre 2023 à 462 000 € HT soit 554 400 € TTC.
- Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
État	DETR-DSIL	185 000€	40%
Région			
Département	Dynamisation centre Bourg	75 000€	15%
EPCI	Fonds Concours	112 000€	25%
<b>Autofinancement</b>			
Fonds propres		90 000€	20%
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>462 000€</b>	<b>100%</b>

- L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
  - date de fin de l'appel d'offre : Janvier 2023
  - date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril 2023
  - date prévisionnelle de fin de l'opération : Avril 2024
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
  - approuve la réalisation du projet présenté estimé à 462 000 € HT

- approuve le plan de financement exposé
  - autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des Co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- **2023/07 – Convention Déclic**
    - L'Association Déclic est une association d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi.
    - Leur action est organisée sous forme de chantiers d'insertion liés à l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels dans le cadre d'un pilotage conjoint entre l'État, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et financé par l'État.
    - La commune de Langan s'engage pour une durée de trois ans, dans le cadre des travaux d'entretien des chemins de randonnées, à verser une subvention annuelle de 4 114 €.
    - D'autre part, la commune de Langan s'engage à proposer sur son territoire des travaux à minima 384 heures pour une équipe au taux horaire de 15 € par agent.
    - Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :
      - D'autoriser le Maire à signer la convention pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023,
- **2023/08 – Attribution budget de fonctionnement de l'École**
    - Par courrier du 20 novembre 2022, l'école de Langan a précisé ses demandes budgétaires de fonctionnement pour la rentrée scolaire 2023/2024.
    - Il est demandé au conseil de valider la demande suivante :
      - 45 € par enfant
      - 130 € par classe
      - 300 € pour la direction
    - Sur une base de 137 élèves le budget annuel en année civile serait de 7 245 €.
    - Le nombre d'élèves pris en compte sera corrigé sur l'effectif maximum de l'année.
    - Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :
      - d'autoriser Monsieur le Maire à valider ce budget,
      - d'autoriser Monsieur le Maire à signifier au directeur de l'école ce budget et de l'inscrire dans les prévisions budgétaires 2023
- **2023/09 – Décision modificative au titre de la gestion 2022**
    - Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser une décision modificative sur le budget primitif 2022.
    - Aussi il est présenté la décision modificative suivante :

▪ Compte 022 dépenses imprévues	- 5 000,00
▪ Pour abonder le compte 65548	+ 4 772,00
▪ Pour abonder le compte 7391171	+ 228,00
    - Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire :
      - de passer les écritures comptables correspondantes
      - à signifier au directeur de l'école ce budget et d'inscrire dans les prévisions budgétaires 2023
- **2023/10 – Mise à jour du contrat de location de salles**
    - La mise à jour du contrat de location des salles concerne les modifications suivantes :
      - 17 janvier 2023
      - des tarifs suivants la délibération n°5 du 16 janvier 2023.
      - suppression du bordereau de prix des équipements et remplacement par : tarif en vigueur plus frais de port.
      - création d'une salle supplémentaire « Salle Bourg »
    - Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :
      - de valider ces modifications et autoriser le Maire à signer les contrats ainsi modifiés.

# PRÉVISIONS DE NOS INVESTISSEMENTS 2023

Voici notre prévision de financement pour les investissements qui sont ou seront notifiés en 2023 pour une livraison en 2024.

## Maison médicale route de Romillé :

LOGO	ORGANISME	AIDE	INVESTISSEMENT
	ETAT DETR ETAT DSIL	252 670€	
	Rennes Métropole	34 889€	
	MUNICIPALITE		61 333€
<b>Total</b>		348 882€	

*Estimation récupération FCTVA après réception 55 822€*

## Financement Maison des associations route de Gévezé

LOGO	ORGANISME	AIDE	INVESTISSEMENT
	ETAT DETR ETAT DSIL (1)	108 394€	
	DÉPARTEMENT	75 000€	
	Rennes Métropole FONDS DE CONCOURS	183 790€	
	MUNICIPALITE		91 795€
<b>Total</b>			458 979€

*Estimation récupération FCTVA après réception 73 436€*

(1) En attente de validation de la préfecture

# RENCONTRE PARENTS D'ÉLÈVES, COMITÉ D'ANIMATION SCOLAIRE ET ENSEIGNANTS

Le bureau municipal a rencontré les parents d'élèves, la présidente du CAS, le directeur et une enseignante de CP le 13 février 2023.

## École.

Il a été reformulé la dotation de la mairie sur le budget pédagogique annuel.

La municipalité a pour objectif de revisiter les infrastructures de l'école avec des améliorations sur les sanitaires, le dortoir qui ne correspondent plus aux exigences actuelles.

Une extension d'une salle de classe supplémentaire fera partie du projet ainsi qu'une réhabilitation thermique du bâtiment.



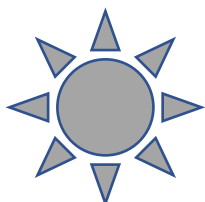
## Périscolaire.

L'extension d'une salle permettrait d'anticiper une évolution démographique et l'activité périscolaire. Sur le changement de lieu de la cantine, l'objectif de réduction de bruit et du gaspillage alimentaire est tenu. De plus les conditions de travail pour les agents se sont considérablement améliorées.

Le bureau a informé les participants que le coût réel d'un repas à la cantine avait été recalculé à 6,74€, compte tenu de l'évolution des tarifs de l'énergie, des tarifs de notre prestataire, la hausse de prix de toutes les fournitures annexes ainsi que les couts salariaux des agents.

Ce calcul sera vérifié au moment du budget, un nouveau tarif sera appliqué à la rentrée de septembre.

## CCAS



## REPAS CCAS (+ 70 ans)

*Mercredi 12 avril 2023*

*Rdv à 12h30 à la salle multifonction de Langan*

*Retenez vite cette date.*

*Une invitation vous sera envoyée.*

# SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

## Aire de jeux du Pré Besnard :

Le jeu combiné est en très mauvais état :

- le plancher du mur d'escalade est à changer et les fixations à resserrer,
- il manque une barre anti-renversement au niveau du filet à grimper,
- deux planches ont été remplacées mais sont non conformes,
- les cordes sont usées laissant la ferraille apparente avec un risque de blesser les utilisateurs,
- il y a un mauvais état de fixation des planches,
- certains points d'appui ne sont pas serrés dans le bon sens d'utilisation,
- il y a des présences d'échardes sur le jeu,
- des visseries sont oxydées,
- il manque des caches écrous.

Compte tenu de ce constat fait par un organisme de contrôle et un prestataire d'équipement qui décline une remise à niveau, nous allons interdire l'usage de cet équipement.

Le fabricant BOISDEXTER n'existe plus, le jeu a été installé en 2007 et nous prévoyons de le démonter.

## École :

Cabane cour de récréation - fabricant WITI-CAT. Nous demandons un chiffrage pour les travaux à effectuer qui concernent le changement d'un poteau, du plancher et d'une tablette. Il manque 3 caches écrous au niveau du toit de la cabane ainsi qu'une remise en place de la plaque constructeur.

L'usage de la structure est interdit jusqu'à sa remise en état.

## City Park :

Un nettoyage de la structure est à prévoir. Le panneau SDU tombé est à refixer, des colliers de fixations rouillés sont à remplacer. Une plaque constructeur SDU ainsi qu'une dizaine d'embases et capuchons sont à remettre. Un décompactage du sol au niveau des balançoires et du ressort est à réaliser.

Cette remise à niveau ne bloque pas l'usage de cet équipement



## COMMERCES ET SERVICES

### Boulangerie :

Notre boulangerie a définitivement fermé ses portes le lundi 6 février 2023 et la liquidation a été prononcée le 8 mars 2023. Nous allons prendre attache avec le liquidateur dès qu'il sera nommé.

Nous avons un contact avec un repreneur potentiel.

### Boucherie

Suite à la fermeture de la boulangerie et du changement de propriétaire du Madison, Patrick Gallais assure un dépôt de pain et la distribution du Ouest-France.

Merci à Patrick d'assurer ce service pour les Langanaises et Langanais en assurant ainsi une continuité du lien social entre habitants.

### Maison médicale

En cours de construction, nous allons faire appel à candidature pour 2 médecins dès que nous connaissons la date de fin des travaux de la partie commerce.

### Café :

Après 20 ans de bons et loyaux services passés au Madison Café, Marie a décidé de passer la main. Mr NOUVEL reprendra le fonds de commerce.

La mairie est en cours d'appropriation des murs au travers d'un portage Rennes Métropole



### Épicerie

Nous sommes en étude d'attribution à un architecte la réhabilitation de l'ancienne mairie en Épicerie. Nous finalisons nos demandes de subvention pour un démarrage des travaux au dernier trimestre 2023.

### Cabinet de Sophrologie

Mme Amélie GUIBERT, sophrologue, projette de s'installer sur la commune à partir de septembre dans l'ancienne mairie à titre provisoire.

Nous étudions ce nouveau service.

## ESPACES VERTS



Cet hiver a été un moment crucial pour un grand débroussaillage suivi d'un taillage des haies bocagères. Le broyage des branches ainsi récupérées à servi au paillage des différents massifs de la commune. L'enlèvement d'une partie de la haie de sapins au fond du lotissement de La croix Auray, puis l'arrachage des souches réalisé ce mois-ci a permis de donner une ouverture sur l'espace vert. La pelouse sera semée très prochainement.

A la demande des riverains quelques arbres ont été élagués (lotissement le breuil, et pérouse).



# COMMISSION BÂTIMENT

## Mairie

La réception des nouveaux locaux de la mairie est prononcée depuis mai 2022, néanmoins il existe de nombreuses réserves non levées.

Sur les dossiers futurs, il sera nécessaire de tracer tous les dysfonctionnements par écrit afin d'assurer un suivi particulier pour chacun d'entre eux.

Malgré de nombreuses relances par Archipel aux entreprises et à l'architecte, il reste encore des réserves à la date du 18/02/2023.

Un relevé des anomalies liées à l'isolation a été effectué par Yvan LE TENNIER, au moyen d'une caméra thermographique. Ce relevé s'est ajouté à la liste des réserves.

## Cabinet médical (2024)

Le projet est validé à la somme de 348 892 € TTC et signé chez le notaire.

Démarrage travaux janvier 2023 livraison au plus tard 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Au 18/02/2023, nous n'avons pas le planning qui nous permet de lancer une recherche de médecin par un consultant.

## Maison des associations (2023/2024)

Le dossier d'appel d'offre avec l'ensemble des lots porte le montant des travaux à 462 000€.

Une demande a été faite à la préfecture pour décaler une nouvelle demande sur l'exercice 2023 de 104 000€. Elle a donné son accord. Nous avons reçu un accord d'aide de 75 000€ par le département.

Nous demandons une aide complémentaire à l'état au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de 84 000 €.

Le permis de construire n'est toujours pas validé.

Les marchés sont en cours de finalisation.

Ce dossier est très compliqué avec l'instruction, la passation des marchés et le dépôt des dossiers de subventions. A ce stade, les dépenses sont estimées à 459 000€, et les recettes à 443 790€.

## Épicerie

Le dossier est au stade de l'APS (Avant-Projet Sommaire). Nous déposons des dossiers de subventions DETR/DSIL, Département et Fonds de concours.

Nous lançons une consultation APD/AMO (Avant-Projet Définitif / Assistance à Maitrise d'Ouvrage) afin d'avoir fait un choix AMO en mars 23 pour boucler nos demandes de subventions en juin avec un démarrage de travaux en décembre. Quatre architectes et un maître d'œuvre ont été consultés. 3 ont répondu, 1 à décliné ou 1 est hors délais et attendu le 27 mars.

Des questions supplémentaires ont été posées le 23 mars pour une réponse le 27 mars.

Il existe un doute de collision DETR/DSIL avec la maison des associations.

A ce stade, les dépenses sont estimées à 458 000€, et les recettes à 362 460€.

### **Projet École (2024/2025)**

A lancer en priorité en fonction de l'évolution démographique et du caractère obligataire d'équipement scolaire de compétence communale.

Les enseignants ont exprimé leurs besoins. La municipalité a aussi formulé un cadre d'économie d'énergie et de consommation d'eau. Il reste à consulter les ATSEM(s) et les parents d'élèves.

Un projet de Cahier des Charges a été présenté en réunion.

Un groupe projet sera à définir : Élus, Enseignant, Agents, Parents d'élèves et ALEC. Il sera rappelé que les réunions avec l'AMO seront probablement entre 9h et 18h.

La cible est un dépôt des dossiers en 2024.

### **Faisabilité Garderie et /ou Cantine**

Cette étude de faisabilité sera lancée dans la phase APD de l'école afin de ne pas se disperser, notre capacité étant limitée à boucler deux dossiers en même temps.

### **Portage Madison et Vilboux**

- Madison : Étude pour l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), d'une guinguette ou d'une brocante

- Vilboux : Etude sur la création d'une colocation pour personnes âgées isolées (Besoin 2500m2)

### **Énergie.**

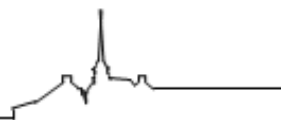
Il a été proposé une réflexion sur un réseau de chaleur pour l'alimentation des bâtiments publics. L'Alec nous a répondu que ce n'était pas intéressant dans le cas de Langan.

### **Panneaux photovoltaïques**

Il est proposé d'étudier la pose de panneaux photovoltaïque sur la salle de sport.



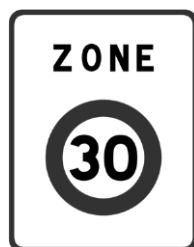




## ATTENTION ZONE 30 !

Depuis quelques mois, la limitation à 30 km et la priorité à droite sont de vigueur dans l'ensemble du bourg. Nous invitons les Langanais à veiller au respect de ces réglementations visant à ralentir la circulation dans notre commune.

En effet, nous continuons à observer des comportements incivils sur nos routes.



*La sécurité routière est l'affaire de tous !  
Soyez patients et surtout, soyez prudents !*



## TONTE DES PELOUSES



A compter du 1 janvier 2024, les tontes de pelouses ne seront plus acceptées en déchèterie.

Nous vous communiquerons les modalités d'accompagnement dès validation de la procédure en conseil métropolitain.

## ABATTAGE D'ARBRES



Les haies bocagères font parties de la signature paysagère de notre territoire.

Elles contribuent aussi à la réduction de notre empreinte carbone ainsi qu'à notre biodiversité.

Elles ont besoin d'entretien dont l'élagage fait partie. La saison de celui-ci est terminée et interdite depuis le 15 mars.

De plus, nous devons rappeler que depuis 2019 dans le PLUI, l'abattage d'arbre doit être signalé et validé en maire, avec l'obligation de replantation d'un ou plusieurs arbres abattus.

## COLLECTE DES BACS VERTS ET JAUNES



En raison du blocage des centres de collecte de déchets, plusieurs collectes du mois de mars n'ont pu être assurées à Langan.

A la date de d'impression de ce bulletin, nous n'avons aucune date de retour et de planification de rattrapage des bacs existants.

Dans l'incertitude, il va nous être livré en maire des sacs jaunes pour les déchets recyclables.

## Arnaque aux faux sites administratifs dans le département



Pour obtenir votre carte grise, vous devez effectuer les démarches en ligne sur le site officiel <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et **UNIQUEMENT** sur ce site.

### ATTENTION !

Il est important de ne pas utiliser d'autres sites qui peuvent vous proposer des services frauduleux à un coût plus élevé.

En cas de difficultés pour faire votre demande en ligne, vous pouvez également demander l'aide d'un professionnel de l'automobile agréé pour vous aider dans vos démarches.

## CHÈQUE EAU

Si au 1er janvier 2023 vous étiez bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière (ancienne CMU-C), vous avez donc droit à l'aide Chèque Eau 2023 instaurée par Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Vous allez recevoir automatiquement entre juin et juillet 2023 un versement de 40 € par la Trésorerie Municipale de Rennes.

Ce versement sera fait sur votre compte bancaire déclaré à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine (CPAM 35). Vous devez donc avoir un Relevé d'Identité Bancaire valide au plus tard le 30 avril 2023 dans votre compte Ameli ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). En cas de changement de RIB, pensez à faire une demande de mobilité bancaire pour assurer la réception du virement. En l'absence de RIB valide, il n'y aura pas de rattrapage de l'aide.

Aussi nous vous invitons à vérifier votre RIB sur votre compte Ameli, et si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter notre partenaire le PIMMS Médiation Rennes au 02 99 32 02 58.

Cette aide Chèque Eau, versée par Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais, permettra d'alléger le poids des charges d'eau et d'assainissement dans votre budget.

## RECOMMANDATIONS INCENDIES DOMESTIQUES

### CONTACT SANTÉ & SÉCURITÉ : LES INCENDIES DOMESTIQUES

#### INCENDIES DOMESTIQUES : LES RECOS



Faites ramoner la cheminée régulièrement : 33 %

Ne pas fumer dans la maison : 19 %

Installer suffisamment de détecteurs de fumée

Accrocher un ou plusieurs extincteurs dans la maison

Faites un « plan d'urgence incendie familial »

Faites assurer correctement votre contenu et vos bâtiments

- La sécurité pour soi, un réflexe dans notre vie privée et professionnelle
- Je me protège et je protège les autres en terme de santé et sécurité

# ACCUEILLIR UN LYCÉEN ÉTRANGER AVEC LE CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX



**Des jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil !**

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Luise**, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Alice**, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Cristina**, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

[v.simon@groupe-cei.fr](mailto:v.simon@groupe-cei.fr)



La ressource en eau,  
les inondations,  
les milieux naturels

Pour le bassin de la Vilaine &  
affluents : **les priorités**  
pour les prochaines années se  
décident à l'échelle locale

On en parle ?

Ici, on donne même  
son avis !

SAGE Vilaine  
Commission Locale de l'Eau

Scannez & **PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE**  
en ligne  
**du 2 mars au 2 avril 2023**

<https://www.sage-vilaine-revision.com>

## UN PETIT TOUR À LA BIBLIOTHÈQUE...

C'est parti pour une nouvelle saison de partage ! Au printemps, on sème !

Nous vous proposons, à l'occasion une sélection d'ouvrages sur les fleurs et sur le jardinage.

**Une hirondelle ne fait pas le printemps, la grainothèque de la bibliothèque si !**



*Venez partager vos graines de légumes, fleurs  
ornementales ou comestibles.*

Cette boîte contenant des sachets de graines diverses est mise à disposition des jardiniers amateurs ou des passionnés de la nature, mais aussi à tous ceux qui souhaitent semer. On peut y déposer ou prendre librement des semences.

## Animations à la bibliothèque



Le joli mois de mai, est propice aux activités en plein air, nous vous proposons donc deux ateliers créatifs parents-enfants sans inscription au préalable.

### **Le mercredi 17 et le samedi 20 Mai**

En compagnie de Barbara Gaunet, plasticienne qui animera ces séances devant la bibliothèque. Venez en famille, réaliser vos magnets, avec à disposition des papiers de récup., de la colle, crayons et autres outils pour un moment très inventif.



### **« Bébé Bouquine » à Langan n'en finit pas d'avoir du succès !**



*En février et en mars, nous avons profité d'une affluence record, une moyenne de 20 participants à chaque séance.*

Prochains rendez-vous « Bébé Bouquine »

**Les jeudis 13 avril, 25 mai et 8 juin à partir de 9h30**

A très vite, on vous attend nombreux !

Valérie et l'équipe de bénévoles

## ***DANS LA MÉTROPOLE...***

### ECONOMIE D'ÉNERGIE : DE NOUVEAUX HORAIRES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Face à la crise énergétique actuelle et le défi de la sobriété énergétique, une démarche de concertation avec les 43 communes de Rennes Métropole sur les amplitudes horaires d'éclairage public a permis d'élaborer un plan d'adaptation et d'harmonisation sur la Métropole. L'objectif ? Réduire de près de 20% la consommation annuelle de l'éclairage public.

La diminution de l'amplitude horaire de l'éclairage public est un enjeu important pour la réduction des consommations énergétiques comme pour la préservation de la biodiversité.



Les transformations menées par Rennes Métropole vont permettre d'homogénéiser les dispositifs actuels (68 régimes différents) et de mieux adapter les horaires d'éclairage aux usages des habitants du territoire. Chaque commune pourra décider de les réduire encore pour la protection de l'environnement ou de les maintenir à certains endroits, le long des itinéraires de bus et autour d'équipements par exemple.

Ces modifications interviendront progressivement dans les communes à partir de fin 2022. Pour nom de votre commune, voici les nouveaux horaires :

Renseignements auprès de votre service technique Amplitudes maximales à retrouver ici : <https://metropole.rennes.fr/economies-denergie-de-nouveaux-horaires-pour-leclairage-public>

### ***Une compétence partagée***

Depuis le 1er janvier 2017, Rennes Métropole assure l'exploitation, la maintenance et la modernisation de l'éclairage public des 43 communes de son territoire. Néanmoins, les horaires d'allumage et d'extinction sont définis en lien avec les Maires toujours détenteurs du pouvoir de police de la circulation en agglomération.

### ***Le saviez-vous ?***

En 2030, Rennes Métropole aura réduit de 40% ses consommations d'énergie sur son patrimoine éclairage public grâce à la réduction des horaires d'allumage et à un important programme de rénovation et de modernisation de ses installations qui permettra à terme de généraliser la LED et de réduire les pannes.

### ***L'éclairage public en chiffres***

- 82 000 points lumineux
- 18 000 LED (22% en 2022)
- 1 750 armoires de commande
- 22 000 MWh (MégaWatt.heure) de consommation annuelle (2021)
- 4,2 M€ de dépenses d'électricité prévues en 2022 et 11,8 M€ de dépenses prévues en 2023 (sans réduction des horaires)
- 1h d'éclairage en moins = 14% d'économie d'énergie

### ***Qu'est-ce que le « SCAL » ?***

Rennes Métropole a engagé en 2021 la réalisation d'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière (SCAL), stratégie de sobriété qui vise à éclairer au plus juste en fonction des usages. Les axes suivants sont travaillés :

- Priorisation de la rénovation de l'éclairage public : les équipements obsolètes, vétustes et énergivores
- Harmonisation des horaires d'allumage/extinction : mise en cohérence dans un objectif de réduction des consommations d'énergie et de la pollution lumineuse
- Harmonisation du matériel : choix de lanternes performantes sur les plans énergétiques et photométriques, et faciles à maintenir

- Harmonisation des niveaux d'éclairage et construction de fiches thématiques d'aménagement lumineux : éclairer un plus juste en fonction des usages et des ambiances
- Construction de la trame sombre sur la Métropole : préserver la biodiversité
- Rendre des règles du SCAL opposables : veiller à l'application de ces principes par les aménageurs publics comme privés

La formalisation de l'ensemble des prescriptions du SCAL devrait aboutir fin 2023.



## CAMPAGNE ÉLAGAGE ENEDIS



### **CAMPAGNE D'ÉLAGAGE RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION**

ENEDIS va réaliser des travaux d'élagage et d'abattage à proximité du réseau HTA qui alimente votre commune.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise d'élagage JENOUVRIER ENVIRONNEMENT.

**Le produit des coupes sera rassemblé et laissé sur place à disposition des propriétaires.**  
(Dans le cas de propriété privée)

- Pour tout renseignement préalable à l'exécution des travaux et le suivi des chantiers, vous pouvez contacter :

L'entreprise JENOUVRIER ☎: 02 52 99 03 46  
6 Boulevard de la Chenardière  
72560 CHANGE

## ESPACE FRANCE SERVICES DE ROMILLÉ

Un Espace France Services a ouvert ses portes à l'automne 2021 au 1 place des Frères Aubert à Romillé.

C'est un lieu d'aide dans vos démarches administratives quotidiennes.

L'Espace France Services simplifie l'accès aux droits, près de chez vous.

Ce lieu s'adresse à tous et sans condition.

Concrètement, l'Espace France Services :

- VOUS INFORME, VOUS RENSEIGNE : pour comprendre un courrier, imprimer un formulaire, trouver l'adresse ou les horaires d'un service.

- VOUS ORIENTE : pour identifier le bon interlocuteur, trouver un service, faciliter la prise de contact ou de rendez-vous.
- VOUS ACCOMPAGNE DANS LES DÉMARCHES : pour faire le point sur votre situation et vous soutenir dans les démarches utiles de votre quotidien.
  - sur papier... : aide à rédiger un courrier, remplir un dossier ou un formulaire...

et sur Internet (CAF, MSA, CPAM ...) : création de votre espace personnel, faire une simulation ou une demande et suivre votre dossier (carte grise, carte vitale, changement d'adresse, demande d'allocations, retraite...), déclarer ou actualiser votre situation, imprimer une attestation...

**Je souhaite actualiser ma situation sur Pôle Emploi**  
Murielle 38 ans

**J'ai besoin d'aide pour accéder à mon compte Ameli**  
Josiane 63 ans

**Je ne sais pas vers qui me tourner pour faire mon permis de conduire**  
Malo 23 ans

**VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !**

**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.  
Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)

Nos partenaires locaux	Pour quel public ?	Pour quels besoins ?
	Demandeurs d'emploi de tout âge	Accompagnement pour la recherche d'emploi. Aide à l'insertion sociale et professionnelle.
	Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.	Accompagnement pour la recherche d'emploi. Accès aux droits. Aide à l'insertion sociale et professionnelle.
	Personnes de 60 ans et plus. Personnes en situation de handicap.	Information et aide pour le maintien à domicile. Accompagnement en lien avec le vieillissement.
	Habitants des 43 communes de Rennes Métropole.	Information pour l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique des bâtiments.
	Habitants de Romillé, Bécherel, Clays, Gévezé, Langan, La Chapelle Chaussée, La Chapelle des Fougeretz	Difficultés d'ordre social.
	Habitants de Romillé et communes voisines.	Conseil juridique, certification de documents, protection des contrats, testaments et autres.

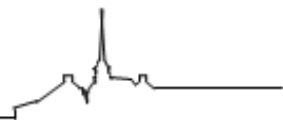
#### HORAIRES DE L'ACCUEIL DE L'ESPACE FRANCE SERVICES

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi (1 <sup>er</sup> de chaque mois)
De 8h45 à 12h30	De 8h45 à 12h30	De 9h30 à 18h30	De 8h45 à 12h30	De 8h00 à 12h45 De 14h00 à 17h45	De 9h00 à 13h00

Un espace d'accueil comprenant un poste informatique en libre accès et une imprimante ainsi que 3 bureaux de confidentialité sont à votre disposition.

**Contact :** [france.services@romille.fr](mailto:france.services@romille.fr) tél : 02 30 03 42 66





## ASSOCIATION SPORTIVE DE ROMILLÉ

Durant les vacances de février, l'ASR soutenue par le CD 35 et en intercommunalité, a organisé des demi-journées gratuites de découverte sportive et des stages à destination des jeunes du territoire des 5 communes : Romillé, Langan, La Chapelle-Chaussée, Bécherel et Miniac-Sous-Bécherel.

Langan a été ravie d'accueillir l'activité Tir à l'arc encadrée par Mégane pour les 6-8 le matin et les 8-12 ans l'après-midi, et une activité hockey encadrée par Ciro pour les 8-12 ans. Ces initiatives permettent aux enfants de découvrir de nouvelles activités et de partager des valeurs d'Amitié, de Respect de Solidarité.

D'autres projets animations sportives sont proposés pour les vacances de pâques mais également pour les vacances d'été.

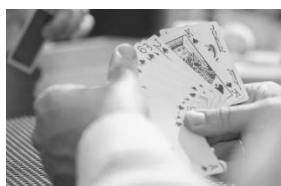
Restez connectés, les plaquettes pour les vacances d'été arrivent à grand pas !

Contact : 02 99 68 25 77, [contact@asromille.fr](mailto:contact@asromille.fr), [asromille.fr](http://asromille.fr) "



## CLUB DE LA GAÏETÉ

*Les prochaines activités du club pour l'année 2023 :*



- 12 mai : concours de belote du club à Langan avec partage du cochon
- 13 mai : repas tête de veau à Meillac
- 13 juin : participation à la fête de l'amitié à Saint-Brice-en-Coglès, organisation Gemouv35
- 5 juillet : repas des clubs du secteur de l'ex-canton de Bécherel à Irodouër
- 1<sup>er</sup> septembre : concours de belote du club à Langan avec partage du cochon
- En décembre : repas de fin d'année et buche de Noël

## CAS COMITÉ D'ANIMATION SCOLAIRE

Nous tenons à remercier toutes les familles ayant participé à la soirée mardi gras le samedi 4 mars 2023.

Pour cette 3ème édition, la soirée fût un succès. Nous remercions tous les bénévoles qui sont toujours présents et qui s'investissent dans la bonne humeur à nos manifestations. Tout cela crée de bons moments partagés tous ensemble. D'ailleurs, n'hésitez pas à devenir bénévoles lors de notre prochaine manifestation qui sera la fête de l'école le 1er juillet 2023. Cette année le spectacle des enfants tournera autour du cirque pour faire le lien avec le grand projet pédagogique de l'école : le cirque avec la Compagnie La Plaine de Joie et on n'oublie pas la grande tombola ainsi que le repas le soir pour clore cette belle journée.

Nous projetons de faire une 2ème édition de marché de Noël avec vente de sapins en parallèle. La date serait le samedi 25 novembre 2023 à partir de 15h (les détails restent à confirmer). Si vous êtes créateurs, artistes, producteurs ... et que vous souhaitez participer à cet événement, contactez nous via notre mail.

En prévision des départs de certains membres du CAS, nous aurons besoin de nouveaux membres pour l'année 2023/2024. N'ayez pas peur de nous rejoindre, nous seront ravis de vous accueillir tels que vous êtes et selon vos disponibilités. Toutes suggestions, remarques, idées de manifestations sont les bienvenues.

N'hésitez pas à prendre contact via notre adresse mail : [assocas.langan@gmail.com](mailto:assocas.langan@gmail.com)

La Présidente, Séverine DUFOUR

*Vous pouvez connaître nos actions, à venir et passées, sur [www.facebook.com/caslangan](https://www.facebook.com/caslangan)*

*Rappel : Le CAS loue ses chapiteaux et tonnelles (diverses dimensions) + percolateur. Renseignements et réservations au 06 21 19 23 54 (Tristan HALNA DU FRETAY)*



# ACPG-CATM, VEUVES ET CITOYENS DE LA PAIX

Modifications du bureau de l'Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc, et Citoyens de la paix :

Président : Claude GUINARD  
Vice-président : Alain HOUANARD  
Secrétaire : Fabrice PAILLOUX  
Trésorier : Pascal CRESPEL  
Président d'honneur : Jean FIXOT

Le bureau lance un appel à toutes les personnes qui souhaiteraient les rejoindre, notamment en tant que citoyen de la paix.

## COMITÉ DES FÊTES



**FEU  
D'ARTIFICE**  
*jeudi 13 juillet*

Feu d'artifice 23 h  
Repas 14 euros  
Kir  
Jambon à l'os  
Frites  
Fromages/salades  
Tartelette / café

**RESERVATION :**  
06 80 73 74 17

SALLÉS DES SPORTS, RTE DE GÉVEZÉ  
35850 LANGAN



# À VOS AGENDAS

Tous les samedis de 10h00 à 12h00 (hors vacances scolaires)	
	Permanence des élus à la mairie
12 avril	Repas du CCAS
8 mai	Commémoration de la Victoire de 1945
12 mai	Concours de belote du club à Langan
14 mai	Tournoi annuel de volley 3*3 mixte
1 <sup>er</sup> juillet	Kermesse de l'école
13 juillet	Repas du Comité des Fêtes puis feu d'artifice

*Si vous souhaitez faire paraître une information dans le prochain bulletin, n'hésitez pas à contacter la mairie par mail de préférence : [accueil@langan.fr](mailto:accueil@langan.fr)*

Directeur de publication : Erwan LE BERRE  
Comité de rédaction et de lecture : Membres du conseil municipal